

I. REPONSES DU DASEN AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

a. *Direction d'école*

Conformément aux annonces du ministre de l'éducation nationale hier en CTMN, le DASEN mettra en œuvre ces mesures. Comme nous l'avons demandé dans notre déclaration liminaire, il réunira les organisations syndicales rapidement pour mettre en place le groupe de suivi départemental pour la direction d'école.

b. *Loi de la transformation de la fonction publique*

La loi a été votée. Certains éléments sont même déjà appliqués. Pour l'éducation nationale, les applications les plus marquantes vont s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2020. En effet, les CAPD ne traiteront plus des opérations des mouvements inter et intra départementaux. A partir du 1^{er} janvier 2021, c'est l'avancement qui ne sera plus de la compétence des CAPD. Enfin, à partir de décembre 2022, les CT se transformeront en CSA (Comité Social d'Administration).

Laurent NOE : « *L'objectif de notre administration reste l'équité et la transparence lors des opérations de mouvement. Dans le cadre d'un dialogue individualisé avec les agents, nous fournirons les mêmes réponses que les organisations syndicales fournissaient parfois par délégation plus ou moins implicite. Les syndicats interviendront uniquement lors des recours engagés par les personnels, si ceux-ci souhaitent faire appel à eux* ».

SE-Unsa : « Vous défendez avec brio la réforme des instances alors même que selon nos sources, Jean-Michel BLANQUER a réclamé avec insistance que notre ministère déroge à cette réforme pour la raison évidente que si l'administration peut seule gérer la mobilité de quelques centaines d'agents des douanes, il en va autrement dans l'Education Nationale qui compte plus d'un million de personnels. La réalité, c'est que les grands perdants seront les personnels qui ne pourront plus compter sur leurs délégués des personnels pour contrôler les opérations et apporter leur expertise qui était complémentaire de celle des services. Nous ne nions ni les compétences ni le dévouement des personnels de l'administration mais on a vu au printemps dernier comment se sont déroulés les différentes phases des mouvements.

L'autre question que nous soulevons, est que ferez-vous lorsque les erreurs seront détectées au stade du recours, après l'annonce des résultats des mouvements ? Referez-vous les chaînes même si les résultats ont été annoncés ? »

Laurent NOE : « De mémoire, le déroulement du mouvement des TD n'a pas généré ce type d'erreur. Si vous en avez eu connaissance, faites-les moi remonter. Je suis confiant. De toutes façons, la loi a été votée démocratiquement par la représentation nationale à l'assemblée et nous n'avons pas à discuter aujourd'hui de ces mesures, sauf à vouloir remettre en question les fondements de notre démocratie »...

II. DEPARTS EN STAGE DE FORMATION

En préambule, le DASEN rappelle que la CAPD n'est là que pour expliciter les avis défavorables aux demandes des enseignants. Il rappelle aussi qu'un avis favorable ne signifie pas forcément un départ puisque les arbitrages se font au niveau de la DAFPEN. De même, il tient à préciser que les départs en formation ne sont pas décidés au barème.

Il y a eu :

- 60 demandes avec un vœu 1 : 51 avis favorables, 9 défavorables
- 47 demandes avec un vœu 2 : 31 avis favorables, 16 défavorables
- 32 demandes avec un vœu 3 : 18 avis favorables, 14 défavorables
- 23 demandes avec un vœu 4 : 13 avis favorables, 10 défavorables
- 16 demandes avec un vœu 5 : 9 avis favorables, 7 défavorables
- 10 demandes avec un vœu 2 : 5 avis favorables, 5 défavorables

Les avis défavorables sont justifiés par un dépassement des quotas individuels ou une incohérence dans les demandes.

Le DASEN s'engage à expliquer aux collègues qui en feraient la demande le motif de son refus de départ en formation.

III. AFFECTATION POST MOUVEMENT

Le DASEN précise qu'il s'agit d'un bilan et que les organisations syndicales ont été tenues au courant au fil des affectations provisoires. Les enseignants ont été nommés en tenant compte des vœux formulés lors du mouvement et de l'éloignement de leur domicile.

IV. INEAT EXEAT

La DSDEN a fait beaucoup d'ineats en priorisant les rapprochements de conjoints par rapport aux demandes pour convenances personnelles.

Beaucoup d'ineats en provenance des Pyrénées Orientales qui étaient en sur consommation de postes.

2 ineats pour des situations sociales difficiles, 2 pour rapprochement de conjoints dont 1 imposé par notre ministère.

1 exeat vers les Pyrénées Orientales, 1 pour Mayotte et 1 suite au mouvement académique des directeurs de SEGPA.

V. QUESTIONS DIVERSES

1. *Calendrier prévisionnel des CAPD pour l'année scolaire 2019-20 ?*

- 23 janvier : retour des RDV de carrière et CPF (Compte Personnel de Formation)
- 27 février : Avancement des 6^{ème} et 8^{ème} échelon

- 26 mars : Liste d'aptitude des directeurs, CAPPEI, congés de formation, poste adaptés et entretiens des commissions pour les viviers.
- 14 mai : Stages MIN
- 25 juin : Hors classe et classe exceptionnelle

Bien sûr, ce n'est qu'un calendrier prévisionnel qui peut-être amené à changer au niveau des dates et des thèmes (suite à la disparition de certaines compétences de CAPD sur le mouvement).

2. *Quand disposerons-nous des trames d'analyse des projets d'école ?*

Cela prendra la forme d'un cahier des charges, qui sera volontairement ouvert avec tout de même le projet académique en trame de fond. Les équipes auront jusqu'à la fin de l'année scolaire pour s'en emparer. Le bilan du précédent projet peut être fait en fonction des indicateurs du projet actuel.

3. *Remboursement des ISSR des TD : Certains TD avec un pourcentage de ZIL ont beaucoup de mal à percevoir leurs ISSR. Comment prévoyez-vous de réduire ces délais et/ou oublis ?*

Ces erreurs sont dues au fait que les fractions de ZIL des TD n'apparaissent pas dans le logiciel de gestion automatique. Tous les retards devraient être rattrapés sur les paies de novembre ou décembre au plus tard.

4. *Plannings des jours de récupération des personnels à 80% : Les enseignants à 80% et leurs TD ont besoin de connaître les jours à l'avance pour pouvoir s'organiser correctement (trouver un mode de garde pour leur enfant, possibilité, pour leur conjoint.e de poser une journée de congé). Certains TD ont su le vendredi 1er novembre qu'ils devaient aller à 1h de trajet de chez eux le lundi 4 novembre. Une meilleure anticipation est indispensable.*

C'est l'objectif du DASEN. Un logiciel de gestion automatique a été développé et sera en fonction dès que toutes les données auront été saisies : TDFile. Ce logiciel devrait rapidement être présenté aux OS. Il devrait permettre une automatisation et donc une meilleure anticipation. Par exemple une communication sur les dates des jours de récupération sera faite simultanément aux titulaires, aux TD, aux directeurs, aux IEN et aux secrétaires de circonscription (d'accueil et d'origine si le TD est envoyé sur une autre circonscription).

Bien entendu, les enseignants (TD et titulaires) qui, suite à un des dysfonctionnements signalés, ne seraient pas au bon endroit ne seront pas pénalisés.

En cas de problème, les enseignants peuvent se rapprocher de la DRH.

5. *Comment se fait-il que l'administration ne soit pas en mesure de donner une estimation aux PES qui le demandent des frais de déplacements de stage en lieu et place de l'IFF ?*

Il faut contacter le service de Mme Lehmann, qui pourra donner une estimation du montant.

6. Combien de directrices et directeurs ont été (ou sont toujours) en arrêt de travail depuis la rentrée de septembre ?

Les chiffres nous sont donnés en toute transparence, circo par circo : 6 arrêts d'1 jour, 7 arrêts de 2 jours, 12 arrêts de 3 à 5 jours et 7 arrêts de plus d'une semaine, toutes circonscriptions confondues.

Le SE-Unsa pense que ces questionnements pourraient être régulièrement posés pour anticiper sur des situations d'épuisement professionnel et mener une vraie GRH préventive.

Il semblerait qu'il n'y ait pas d'augmentation significative du nombre de jours d'arrêt.

7. Disponibilités : Pour l'année scolaire 2018/2019, combien de collègues ont demandé une disponibilité de droit et sur autorisation ? Combien ont été accordées, refusées ?

2018/2019 : 0 refus et 87 accords (31 pour rapprochement de conjoint, 41 pour convenances personnelles, 12 pour enfant de moins de 8 ans, 1 pour étude, 2 pour enfants malades ou handicapés).

2019/2020 : 2 refus (personnels entrant dans le département lors des permutations) et 102 accords (48 pour convenances personnelles, 37 pour rapprochement de conjoint, 1 pour études, 16 pour enfants de moins de 8 ans).

8. Les collègues participant à des stages MIN doivent parfois avancer plusieurs milliers d'euros en déplacement et logement. Certaines académies s'occupent des ces formalités. La DSDEN du Gard peut-elle prendre en charge ces formalités ? Peut-on, a minima, envisager une avance sur frais dès maintenant ?

Une avance pour les billets de train est possible mais pas pour l'hébergement et les repas. Ce n'est hélas pas encore opérationnel dans le Gard et la DSDEN mettra en œuvre un dispositif permettant ce remboursement à la prochaine session.

9. A ce jour, combien de remplaçants sont mobilisés jusqu'à la fin de l'année pour occuper des postes restés vacants ?

16 BD et 18 ZIL sur des postes vacants, 18 BD n'exercent pas (Congé maladie, maternité, ...)

Le SE-Unsa explique que cette question est directement liée à l'ordre du jour car, faute de remplaçants, des stages doivent être annulés. Nous demandons au DASEN s'il considère que sa brigade de remplacement lui semble suffisante pour continuer l'année.

Le SE-Unsa demande pourquoi nous n'avons pas recours à la liste complémentaire comme c'était le cas avant plutôt que d'envisager comme dans certains départements le recrutement de contractuels 1er degré.

En marge de la CAPD, le DASEN nous confirme que faute de pouvoir recourir à la liste complémentaire pour la raison évoquée ci-dessus, il est en effet possible qu'une demande de recrutement de

contractuels soit faite dans les semaines qui viennent pour permettre une meilleure gestion des remplacements.

DASEN : « *Nous ne pouvons pas recruter de listes complémentaires tant que l'académie de Montpellier est en surconsommation de postes et puis de toutes façons, je ne suis pas en mesure de recruter des emplois définitifs pour compenser des vacances de postes provisoires. Les enseignants en disponibilité, temps partiels, ... peuvent reprendre à temps plein l'an prochain.* »

Nous insistons sur le fait que ce qui était possible dans un passé pas si lointain ne l'est plus aujourd'hui.

Nous saluons les pratiques du Gard d'accorder TOUTES les demandes de temps partiels avec TOUTES les quotités. Que cette gestion au plus près des personnels permet de mieux concilier sa vie perso et sa vie pro. Qu'au final, des enseignants mieux dans leur vie personnelle, ce sont des enseignants mieux disposés dans leur métier. Qu'il est fort regrettable de devoir choisir l'un ou l'autre.

Laurent NOE : « Le recours aux contractuels est déjà une pratique courante dans le second degré ou pour compenser les vacances de postes de PsyEN. Pour information, la DSDEN a obtenu du rectorat le recrutement de 7 PsyEn contractuels alors que 4 Equivalents Temps Plein seulement étaient vacants. Il n'est plus possible de recruter des PE en cours d'année pour être PsyEn, il faut passer par le détachement. »

Le SE-Unsa rappelle que ce qui semble relever d'un effort surhumain a pour objectif ce qui devrait être la norme. En d'autres termes, tout PsyEN qui n'assure que partiellement son service devrait pouvoir compter sur un personnel pour compléter son service... Comme nous l'avions demandé à la carte scolaire 2018 par la création d'un poste de PsyEN en surnombre. Comment peut-on considérer que l'inclusion est une priorité quand on considère qu'un.e PsyEN à 75% doit se débrouiller pour continuer d'accomplir 100% de sa mission à moins de compter sur ses collègues des secteurs voisins ?

10. Combien d'enseignants non remplacés depuis la rentrée ?

En septembre de 1 à 24, en octobre de 6 à 40.

11. Des réunions sont-elles prévues pour anticiper sur les problèmes survenus lors de l'épisode de canicule 2019 pour prévenir de nouveaux épisodes ?

Fin octobre, une réunion s'est tenue à la préfecture afin de faire un retour d'expérience sur les situations rencontrées. Quelques éléments de protocole ont été actés mais la solution dépendra aussi des communes puisque la situation n'est pas la même d'une commune à l'autre. Le DASEN ne souhaite pas surcharger les directeurs mais la mise en place d'un protocole s'apparentant à une fiche de type PPMS canicule est envisagée.

Autres questions diverses : .../...

Un recrutement pour le poste de **médecin conseiller technique** auprès de la Rectrice est prévu pour le 1^{er} janvier 2020. Le poste de **médecin de prévention** dans le département du Gard reste à ce jour non pourvu et ce depuis plusieurs années. Le ministre a annoncé un recrutement national via la presse spécialisée.

Le SE-Unsa a dénoncé une nouvelle fois, cette situation en rappelant que les collègues susceptibles de bénéficier d'un aménagement de poste au vu de leur situation médicale se retrouvent sans recours. L'administration nous demande alors de leur signaler ces situations particulières.

Suite au nombre d'échecs des candidats gardois au **CAPPEI**, l'administration n'a toujours pas d'explication avérée mais est intervenue auprès des formateurs.

Concernant les **Animations Pédagogiques**, les contenus restent à finaliser au niveau départemental. Le Se-Unsa déplore ce retard sur le calendrier des AP et l'impact sur les conditions de travail des enseignants.